

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 3 JUIN 2021

**DEL-2021-115**

L'An deux mille vingt et un, le trois juin, à 10 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 27/5/2021, s'est réuni 'Salles Aravis – Bargy - Andey' du Forum des Lacs à THYEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARBIER, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BOISIER, BOUVARD C, BOUVARD M, CARTIER, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILET, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, JACQUES, LEOTY, MEYNET-CORDONNIER, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

**Suppléants :**

Mme ARMAND-GRASSET.

M. NEVES.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme BOUCHET.

MM. BARTHALAIS, BUFFLIER, BURNET, COUTIER, GILLET, MARTIN-COCHER, SIBILLE.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, LAFARIE, MERMIER, METRAL, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BONTEMPS, BOUCLIER, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, DEAGE, DEFAGO, DUNAND, GILBERT, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MODURIER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, DARDE, FORSTER, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, SCOTTON,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, BUGNICOURT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 83**

**Présents : 34**

**Représentés par mandat : 8**

En application des dispositions des lois n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et n° 2021-689 du 31 mai 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

**Objet : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 15 FEVRIER 2018 COMMUNE DE SAINT-GERVAIS - COMPETENCES OPTIONNELLES « ECLAIRAGE PUBLIC » ET « IRVE - MISE EN PLACE ET ORGANISATION D'UN SERVICE COMPRENANT LA CREATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES » - RETRAIT DE DELIBERATION CONCORDANTE DU SYANE ACTANT L'EXERCICE DES COMPETENCES OPTIONNELLES EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

**Exposé du Président,**

Par délibération en date du 15 février 2018, le Comité du SYANE a décidé de « ne plus exercer, en lieu et place de la commune, les compétences optionnelles Eclairage public et IRVE, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018 ».

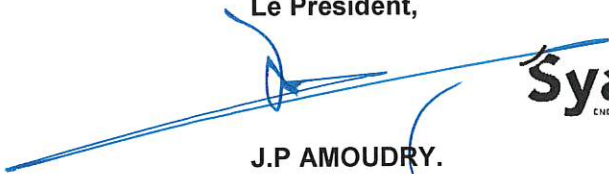
Cette décision faisait suite au refus de la proposition du SYANE concernant la perception de la Taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) en lieu et place de la commune, avec un reversement de 85 %, le solde étant consacré par le SYANE au financement, à parts égales, des travaux d'éclairage public et des actions en faveur de la transition énergétique.

Cependant, pour que la mesure devienne effective, il était nécessaire que la commune de Saint-Gervais délibère pour reprendre lesdites compétences optionnelles, ce qu'elle a refusé de faire.

Dès lors, la décision unilatérale de ne pas exercer ces compétences optionnelles n'est pas conforme au droit et le SYANE demeure compétent alors que la commune a bénéficié du service rendu par le Syndicat, sans honorer les cotisations afférentes qui lui sont réclamées.

En conséquence, afin de mettre un terme à une situation bloquée, il est proposé au Comité syndical de procéder au retrait de la délibération du 15 février 2018.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
J.P. AMOUDRY.

